

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Ce poste est ouvert aux agents titulaires de la Fonction publique, aux personnes inscrites sur liste d'aptitude, aux contractuels et aux personnes en situation de handicap remplissant les conditions d'accès au cadre d'emplois.

Intitulé du poste :	Enseignant.e en formation musicale et clavier, pianiste accompagnateur
Réf. :	
Catégorie :	B
est à pourvoir par un : (grade recherché)	Assistant d'enseignement artistique territorial
Ce poste est rattaché au Pôle :	Pôle Attractivité, Animation territoriale et Éducation
Direction :	Culture
Service :	Maîtrise

LE POSTE PROPOSE

Finalités :	<p>L'enseignant.e en formation musicale et clavier, pianiste accompagnateur assure le développement des compétences musicales et artistiques des élèves en formation musicale et clavier. Il/elle contribue au projet pédagogique et artistique de la Maîtrise et accompagner au clavier des répétitions et concerts de la Maîtrise de la Loire.</p> <p>L'enseignant.e en formation musicale et clavier, pianiste accompagnateur participe à la mise en œuvre du schéma départemental de développement des pratiques artistiques (examen départemental en cycles 1 et 2, voire cycle 3).</p>
Activités : Les activités principales :	<p><u>Face à face pédagogique (20h)</u></p> <p>En tant qu'enseignant.e en formation musicale et clavier, pianiste accompagnateur vous serez amené.e à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Enseigner la formation musicale aux élèves (cycles 1, 2, 3) en lien avec la programmation artistique de l'école et le référentiel de l'examen départemental de FM (schéma départemental de l'enseignement artistique) ;- Enseigner le clavier pour des élèves débutants (groupes de 4 ou 5 élèves) ;- Faire répéter des groupes d'élèves choristes ;

	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner au piano la Maîtrise lors de cours, de répétitions ou très ponctuellement lors de manifestations publiques. <p>L'enseignement à la Maîtrise repose sur la pédagogie de projet et la pluridisciplinarité. Les cours sont collectifs (avec des effectifs variables selon les disciplines). Une attention particulière est portée sur l'inclusion scolaire.</p>
Les activités complémentaires :	<p>Les activités complémentaires correspondent aux obligations de services (« Activités accessoires nécessaires ») telles que stipulées dans la charte relative à l'enseignement artistique spécialisé en musique.</p> <p><u>Vie de l'établissement et de la collectivité</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participer à la réunion hebdomadaire de coordination pédagogique ;- Participer aux réunions de coordination (rentrée, projet, bilans...), aux instances de concertations et aux réflexions du Département sur la politique culturelle ;- Participer aux temps forts de la vie de l'établissement : portes ouvertes, auditions, rencontres parents-professeurs ; <p><u>Enseignement / artistique</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Préparer les cours, les œuvres, etc.- Proposer et participer à des projets artistiques- Évaluer et accompagner : rédiger des bulletins, participer aux conseils de classe, assurer un tutorat d'élèves- Assurer une veille artistique, pédagogique et de sa technique personnelle.- Accompagner les élèves lors de représentations ou concerts. <p><u>Examen départemental de formation musicale</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participer au comité de pilotage pour la tenue de l'examen départemental en FM.- Assurer la veille concernant la plateforme départementale pour la gestion des examens départementaux en Formation musicale <p>Le planning des activités annuelles est transmis aux enseignants au mois de juillet pour l'année scolaire suivante. Il est complété et précisé au fil de l'année scolaire.</p>
<u>Compétences mises en œuvre</u>	
Savoirs :	<p>Nous recherchons une personne qui possède :</p> <ul style="list-style-type: none">- la connaissance approfondie des pédagogies de la musique (pédagogies individuelles et collectives, pédagogies favorisant l'autonomie, la motivation);

- les connaissances relatives au développement de l'apprentissage des enfants et adolescents ;
- la connaissance des référentiels pédagogiques des cycles 1, 2 et 3 en formation musicale ;
- la connaissance des métiers de la scène et des équipements ;
- la connaissance des enjeux de l'animation culturelle territoriale.

Une culture de l'enseignement maîtrisien et des répertoires adaptés est un atout pour ce poste.

Il est attendu pour ce poste de :

- Transmettre des éléments du langage musical (FM, clavier) ;
- Adapter son enseignement et ses répertoires au niveau des élèves ;
- Rendre les élèves autonomes face à des partitions simples ;
- Maîtriser le piano et l'accompagnement ;
- Préparer ses cours, enseigner et évaluer ;
- Animer un groupe/une classe dans le respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- Savoir travailler en équipe (coordonner son programme avec le projet d'établissement, l'équipe pédagogique et le programme de saison, partager de l'information) ;
- Savoir travailler en mode projet (programmer, rendre compte, communiquer) ;
- Participer à des prestations publiques.

Le profil recherché sait faire preuve de rigueur et d'adaptabilité (changements de planning, co-enseignement, productions artistiques) ;

Vos compétences en matière d'écoute et de curiosité (travail avec d'autres professionnels et différentes cultures musicales et professionnelles) seront fortement appréciées.

Vous veillez à favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves.

Vous représentez la collectivité lors d'un événement public ou auprès des usagers.

Le poste et son environnement

Diplôme :	Diplôme d'État (DE)
Intitulé du poste RIFSEEP :	Professeur de musique
Groupe fonction du poste :	GF1
NBI (le cas échéant) : points	
Autres spécificités (horaires, port de charge...) :	Travail en soirée ou week-end possible.

	Périmètre : la dimension départementale de l'établissement peut amener l'enseignant à exercer ponctuellement son métier hors les murs. Permis B et véhicule requis NB : 20 heures hebdomadaire en face à face pédagogique
Temps de travail : poste à temps complet	Réglementation du temps de travail de la filière enseignement artistique
Rattachement hiérarchique :	Directeur de la Maîtrise de la Loire
Lieu d'affectation :	Montbrison

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

LE 30/06/2021 SUR LE SITE WWW.LOIRE.FR